

• Chronique de l'ALENA •

Vers une élimination accélérée des droits de douane

Le Gouvernement du Canada sera partie, avec les Américains et les Mexicains, aux négociations en vue d'accélérer le processus d'élimination des droits de douane sous le régime de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA). L'ALENA prévoit l'élimination éventuelle de la plupart des droits de douane frappant les marchandises canadiennes, américaines et mexicaines échangées entre les trois pays.

Le 6 janvier 1994, le Ministre du Commerce international, M. Roy MacLaren, et le ministre des Finances, M. Paul Martin, ont invité les parties intéressées à soumettre leurs propositions visant l'élimination accélérée de certains droits de douane en vertu de l'ALENA. Les modalités de présentation des propositions ont été publiées dans la *Gazette du Canada* du 8 janvier 1994. La date limite pour les nouvelles propositions est le 22 février 1994. Les ministres ont aussi demandé la présentation d'observations sur l'élimination accélérée des tarifs douaniers déjà réclamée par les industries des trois pays (voir la liste de produits ci-dessous).

Tandis que les droits de douanes sur certaines marchandises échangées entre le Canada et le Mexique ont déjà été éliminés le 1^{er} janvier 1994, d'autres seront éliminés en cinq ou dix tranches annuelles égales. Les droits de douane frappant les marchandises échangées entre le Canada et les États-Unis conti-

nueront d'être réduits selon le calendrier négocié dans l'ALE, mais ils pourraient être éliminés plus rapidement aux termes du processus de réduction accélérée prévu à l'article 302 de l'ALENA.

Le Ministre MacLaren a souligné que le succès déjà remporté par l'élimination des droits de douane sous l'ALE a incité l'industrie à proposer une élimination accélérée des droits de douane sous l'ALENA. Les trois rondes en vue d'éliminations accélérées sous l'ALE ont abouti à des réductions tarifaires d'une valeur de 9 milliards en commerce bilatéral. Tout comme c'était le cas pour l'ALE, le processus d'élimination accélérée sous le régime de l'ALENA est fondé sur les demandes des industries. Le gouvernement négociera à partir des requêtes qui sont dans l'intérêt national et qui jouissent d'un soutien solide de l'industrie. Le gouvernement consultera les sociétés, les associations industrielles, les groupements syndicaux, les gouvernements provinciaux et les groupes de consultations sectorielles sur le commerce international.

Produits faisant l'objet de demandes d'élimination accélérée des droits de douane sous l'ALENA : haricots secs; articles de literie; fromage à la crème (droits de douane américains et mexicains seulement); verre plat; gros appareils électroménagers; pommes de

terre; vin; chronomètres pour appareils électroménagers; ruban à fibres de sésame pour contenants en carton ondulé (c.-à-d. textile tissé étroit); filet à débris; cadenas à clef; tissu pour bannières; attaches pour aéronefs; panneaux de fibres de bois de masse volumique moyenne. Les parties de véhicules pour voies ferrées suivantes: articles de literie et articles similaires, coussins, lentilles en plastique, appareils d'éclairage et leurs parties, verre de sécurité formé de feuilles contrecollées (pour véhicules de chemins de fer), charnières en acier ou en aluminium, tuyaux en caoutchouc, appareils d'éclairage, contreplaqués et bois stratifiés similaires à revêtement de métal sur au moins une surface, boîtes en métal, amortisseurs de suspension, conducteurs isolés pour tensions supérieures à 600 volts, moteurs c.a. de systèmes de propulsion, miroirs, enseignes lumineuses et fusibles.

Fermeture temporaire à Budapest

La section commerciale de l'ambassade du Canada à Budapest, en Hongrie, sera temporairement fermée (du 24 février au 1^{er} mars 1994) pour faciliter l'installation de nouveaux systèmes et appareils.

Numéros à noter

Dans l'article «Les Douanes des Revenu Canada à la rescousse de exportateurs» (vol. 12, n° 1, 17 janvier 1994), certains numéros de téléphone pour le Système de renseignements automatisé des douanes étaient erronés. Les numéros sont : Montréal (514) 283-9900; Ottawa (613) 993-0534; Québec (418) 648-4445; Vancouver (604) 666-0545.

CANADEXPORT

ISSN 0823-3330

Rédacteur en chef : Sylvie Bédard

Rédacteur : Don Wight

Mise en page : Don Wight

Publication : LEAHY C&D

Tél. : (613) 996-2225

Fax : (613) 992-5791

Tirage : 38 500 exemplaires.

Le lecteur peut reproduire sans autorisation des extraits de cette publication à des fins d'utilisation personnelle à condition d'indiquer la source en entier. Toutefois, la reproduction de cette publication en tout ou en partie à des fins commerciales ou de redistribution nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite de CANADEXPORT.

CANADEXPORT est un bulletin bimensuel publié en français et en anglais par le Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI). Direction des services de communication sur le commerce (BCT).

Pour vous abonner, expédiez votre carte de visite à l'adresse ci-dessous. Pour un changement d'adresse, renvoyez l'étiquette avec le code. Prévoir quatre à six semaines de délai.

Expédier à : CANADEXPORT (BCT), Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, 125, promenade Sussex, Ottawa (Ontario) K1A 0G2.